



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

<b>CONVOCAATION</b>	
Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

<b>NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL</b>		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	28	5

**THEME : PATRIMOINE 5**

**OBJET : EGLISE DES  
CORDELIERS – TRAVAUX  
DE RESTAURATION EN  
VUE DE L'INSTALLATION  
CIAP – DEMANDE DE  
SUBVENTIONS.**

**Etaient Présents** : CIRIO Raymond, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

**Etaient Représentés :**

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.  
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.  
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.  
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.  
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

**Absents-Excusés :**

MARCADET Didier, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine.

**Secrétaire de Séance** : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

L'ancienne église des Cordeliers est un monument classé au titre des monuments historiques dont la situation et les qualités architecturales participent aux enjeux du CIAP. Véritable témoignage, le bâtiment a subi au cours des siècles destructions, modifications, changement de propriétaires et d'usages.

Sa situation dans la ville est un enjeu majeur : le monument est au sein du secteur sauvegardé, proche de l'axe principal de la cité intra-muros et sur le parcours urbain touristique. Son architecture, ses peintures murales des XV et XVIe siècles et la future scénographie formeront un ensemble exploitant les valeurs de l'édifice au service des multiples activités du CIAP.

Suite à un appel à candidature, puis un appel d'offres, l'équipe de l'Atelier CAIRN a été retenue comprenant les compétences suivantes :

- Architecture.
- Economie de la construction.
- Fluide (électrique, fluide, thermique, climatique).
- Acoustique.
- Muséographie, scénographie.
- Graphisme, recherche iconographique, conception multimédia, signalétique.
- Eclairage, architecture d'intérieur.

Le programme de l'opération comprend trois aspects :

- la restauration intérieure qui donnera une image vivante du patrimoine Briançonnais
- l'aménagement de l'église des Cordeliers pour ses nouvelles fonctions de lieu d'information, accentuant ses usages actuels de visites et d'animation.
- la scénographie muséographie, nécessaire à la médiation recherchée, complétée d'un volet de production multimédia destiné au CIAP.

Ces trois volets trouvent leur place dans le volume de l'édifice.

Suite au lancement du dossier, il s'est avéré nécessaire de procéder à des compléments de prestations indispensables au diagnostic de restauration et d'aménagement de l'édifice, cela suite à l'observation de fissures au niveau de la voûte, de remontées de sels à la base des murs, et l'absence de relevés numériques.

Le montant total de l'opération, travaux de restauration, de scénographie et honoraires compris s'élève 1 399 975,70 € HT, soit 1 674 370,94 TCC.

Pour rappel, un financement est déjà acquis dans le cadre de la fiche 6 du CRSD, du programme Alcotra Sites Phares et des crédits Ville d'art et d'histoire.

Afin de mener à bien le projet, de nouvelles demandes de subventions sont nécessaires afin de compléter le financement du CIAP.

Plan de financement (incluant les aides acquises)

Etat (CRSD)	160 000,00 € acquis
Etat Drac VPAH	30 000,00 € acquis
Conseil régional (CRSD)	150 000,00 € acquis
Conseil Général (CRSD)	90 000,00 € acquis
CCB – fonds de concours Alcotra	113 000,00 € acquis
Mécénat	150 000,00 € acquis
Ville	296 975,70 €
DRAC	300 000,00 € nouvelle demande
Conseil régional	60 000,00 € nouvelle demande
Conseil Général	50 000,00 € nouvelle demande
Total	1 399 975,70 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'enveloppe financière de l'opération honoraires compris et de décider de sa réalisation ;
- De s'engager à prévoir les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au budget 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 33  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,  
  
Gérard FROMM  


TRANSMIS LE 06 FEV. 2013  
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013  
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013